

Au Bureau du Sénat.

Le Groupe Parlementaire Catalan au Sénat de Convergence et d'Union, présente un amendement de modification à la motion du Groupe Parlementaire Socialiste (Dossier n° 662/000032).

Rédaction proposée :

Amendement de modification du point 3

3. Tenant en compte la tragédie que vit actuellement la zone de l'Afrique des Grands Lacs insiste auprès des Nations Unies, dont 17.000 Casques Bleus de la MONUC déployés en RD du Congo, que, en complément de la mission qu'ils ont en charge et en application des obligations du Droit international humanitaire, les droits humains fondamentaux et autres normes internationales en vigueur, ils protègent la population civile agressée par des éléments armés congolais et rwandais dirigés par Laurent Nkunda avec l'appui de l'armée du Rwanda, et garantissent l'indépendance d'un Etat souverain comme celle de la République Démocratique du Congo, en même temps qu'ils exercent un contrôle afin d'éviter que ces deux bandes ne procèdent à des massacres indiscriminés.

4. Demande instamment aux Nations Unies de garantir qu'un Etat souverain comme celui de la République Démocratique du Congo puisse gérer et contrôler ses ressources naturelles en accord avec le Droit international, et d'établir librement des accords commerciaux avec un quelconque Etat.

Palais du Sénat, 11 novembre 2008. – Le Porte-Parole Jordi Vilajoana i Rovira.

Présidence du Sénat

La Session plénière du Sénat, en sa session tenue le 11 novembre 2008, a approuvé la motion numéro 32 du Groupe Parlementaire Socialiste, avec l'amendement du Groupe Parlementaire Catalan au Sénat de Convergence et d'Union, avec le texte suivant :

« Le Sénat demande instamment au Gouvernement de :

1. Consolider les dépenses déplorables dans le développement du Plan Afrique, par le biais de l'établissement d'un dialogue à haut niveau avec la Communauté Economique des Etats d'Afrique Occidentale (CEDEAO) qui permettra d'aborder de manière intégrée tous ces aspects qui seraient d'intérêt réciproque.

2. Contribuer de manière active à la stabilité politique et à la paix dans la région, au moyen d'un appui au renforcement des institutions démocratiques, la consolidation de l'Etat de droit et la défense des droits de l'homme.

3. Renforcer la coopération avec tous les organismes internationaux comme les Nations Unies, l'Union Européenne ou le Centre Kofi Annan de Formation dans le Maintien de la Paix, agissant dans la région au profit de la paix, le développement économique, la stabilité politique et la promotion du rôle de la femme dans les domaines politique, social, culturel et économique.

Tenant compte de la tragédie que vit actuellement la zone de l'Afrique des Grands Lacs insiste auprès des Nations Unies, dont 17.000 Casques Bleus de la Mission des Nations Unies déployés en République du Congo, que, en complément de la mission qu'ils ont en charge et en application des obligations du Droit international humanitaire, les droits humains fondamentaux et autres normes internationales en vigueur, ils protègent la population civile agressée par des éléments armés congolais et rwandais dirigés par Laurent Nkunda avec l'appui de l'armée du Rwanda, et garantissent l'indépendance d'un Etat souverain comme celle de la République Démocratique du Congo, en même temps qu'ils exercent un contrôle afin d'éviter que ces deux bandes ne procèdent à des massacres indiscriminés.

4. Demande instamment aux Nations Unies de garantir qu'un Etat souverain comme celui de la République Démocratique du Congo puisse gérer et contrôler ses ressources naturelles en accord avec le Droit international, et d'établir librement des accords commerciaux avec un quelconque Etat.

Rendu public.

**Palais du Sénat, 12 novembre 2008 –P.D., Manuel Caveró Gomez, Juriste
Principal du Sénat.**